

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 99

présenté par  
M. Quentin, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE 4**

Dans l'alinéa 201 de cet article, substituer aux mots :

« Conseil de la politique »

le mot :

« comité ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

(article L.O. 6222-3)

Cet amendement vise à anticiper l'entrée en vigueur imminente du changement de dénomination de l'actuel Conseil de la politique monétaire de la Banque de France, qui prendra désormais de nom de « comité monétaire ».